

BULLETIN CATÉGORIEL des RETRAITÉ-E-S



Sommaire

Page 1

- Edito : Quand la révolution monte

Pages 2 et 3

- Et les réformes continuent encore et encore ...

- Nouveaux retraités : continuer le combat syndical ?

Pages 4 et 5

- 66ème Congrès de la FGR-FP du 2 au 4 avril 2019 - le Mans

Pages 5 et 6

Rapport Libault : loi « dépendance »

Page 7

- La fraternité, une lutte pour une nouvelle valeur constitutionnelle

Pages 8 et 9

- Tout cela était écrit ...

Pages 9, 10 et 11

- L'hôpital et les malades

Pages 11 et 12

- Réunion du collectif retraité.és du 21 mai 2019

Quand la révolution monte

« Sire, donnez leur du pain », la révolution de 1789 a éclaté alors que la disette faisait rage en France. Que se passe-t-il 230 ans plus tard ? Les temps ont changé mais une majorité de Français n'a plus les moyens de vivre décemment, elle peine à finir chaque mois avec une assiette remplie.

La crise des « gilets jaunes » le démontre. Les gouvernants ne l'ont pas vu venir, mais nous, pendant nos distributions de tracts sur les marchés, nous la sentions monter cette colère remplie d'un grand nombre de nos revendications. Nous nous disions entre nous : « ça va bien éclater un jour ».

Les dirigeants disent avoir entendu cette souffrance, mais leur réponse n'est pas à la hauteur. A la suite du Grand Débat, ils n'ont pas répondu aux problèmes quotidiens de la majorité d'entre eux. Ils comptaient sur le temps long, la durée, espérant certainement l'essoufflement de ce mouvement, ce qui paraît être le cas en ce moment mais qui pourrait reprendre, peut-être d'une manière encore plus virulente, à l'automne après la trêve estivale. Ce qui semble inévitable avec les réformes que nous promet le Président de la République et qu'il veut mener tambour battant : la réforme des retraites qui, quoi qu'on en dise impactera forcément les déjà retraités, et la réforme de la fonction publique qui changera complètement notre quotidien. Où seront les services publics s'ils sont donnés en gestion à des entreprises privées ? Qui seront nos interlocuteurs si ce ne sont que des agents contractuels incertains dans leur emploi sans espoir de titularisation ?

Et que dire de la façon dont sont traités les manifestants ? Oui, ils sont infiltrés par des black blocs, oui, nous ne pouvons pas admettre les saccages opérés, mais la plupart d'entre eux sont pacifiques. Alors pourquoi un tel déchaînement de violence envers eux avant qu'ils aient montré la moindre agressivité ?

Le gouvernement montre là un certain manque de démocratie, voire un caractère dictatorial que nous ne pouvons pas admettre, comme lorsqu'il fait voter une loi par ordonnance au prétexte d'aller plus vite.

Hélène POUGNANT

Et les réformes continuent encore et encore ...

Pendant qu'il déblatère avec son Grand Débat Circus en sillonnant la France, E. Macron n'oublie pas de continuer la préparation de ses réformes scélérates non invitées au grand tour de piste. N'oublions pas que c'est Monsieur Loyal qui décidera du spectacle...

Nous en retiendrons deux, qui sont chronologiquement complémentaires, avec nos analyses et commentaires.

1° La transformation de la Fonction Publique : (à la petite baguette Olivier Dussopt, accessoirement Secrétaire d'État auprès de ...)

La Fonction Publique est un pilier essentiel de la démocratie française. Le statut de ses agents est gage d'une indépendance politique et de neutralité envers le citoyen.

La Fonction Publique représente aussi les spécificités liées à la carrière et à la pension du fonctionnaire qui aboutirait à terme à la disparition du Code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires d'État ainsi que pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Les syndicats ont eu trois semaines pour examiner le projet de réforme de la « destruction » de la Fonction publique, avant l'examen et le vote à l'Assemblée nationale du 28 mai 2019.

Les principales mesures de destruction :

* **rémunération au mérite** : pas encore précisée.

* **recours accrus aux contractuels** : **premier point clé** de cette réforme : il permet un recrutement « à la tête du client » à la place du concours. Avec à la clé : durée de mission du contrat, dispositif de rupture conventionnelle, prime de précarité pour certains CDD, processus mobilités facilités ...

* **refonte des instances du dialogue social : deuxième point clé** :

Le paritarisme est une conquête syndicale. Il est introduit en France par la Loi du 19 octobre 1946, portant sur le statut de la Fonction Publique. Les instances paritaires, consultatives, permettent d'associer les personnels dans les échelons de l'administration.

Quelles instances paritaires à liquider ?

▪ **Les CAP** (Commissions Administratives Paritaires) et aussi les **CCP** (Commissions Consultatives Paritaires) pour les agents non titulaires : elles perdraient leur rôle sur l'ensemble des situations individuelles (mobilité, mutation, avancement de grade...), la réforme privilégiant un rôle de recours sur des propositions de l'administration.

▪ **Les CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) : disparition et fusion avec les CT (Comités techniques) avec la création d'une instance unique.

La remise en cause de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires (Etat, Hospitalière, Territoriale) est de la poudre aux yeux : carotte pour calmer les esprits, flou artistique, mais au fait, E. Macron connaît-il le nombre de fonctionnaires de son pays ... pas SUR ...

La disparition progressive et programmée du statut de la Fonction Publique va bien sur faciliter la mise en œuvre de la deuxième réforme.

2° La réforme des retraites :

Quel capharnaüm ! Même **Jean-Paul Delevoye**, Haut-commissaire à la réforme des retraites (**HCRR**) : n'y retrouve pas ses petits ... Mais attention ! Ce Monsieur n'est pas « un perdreau de l'année » : ce serait plutôt Raminagobis, qui avec ses airs patelins, est un fin connaisseur de la politique sociale, sa carrière politique est longue comme un jour sans fin. Il sait habilement dialoguer avec les partenaires sociaux, amener habilement une menace de démission, en fait c'est « le couteau suisse » du Président, comme l'a désigné un journaliste (Le Monde 22/01/2019).

Faisons le point : avec l'apport de Benoît Teste, secrétaire national de la FSU.

Actuellement nous avons un système de protection socialisée (les cotisations des actifs paient la pension des retraités). Cela date du Conseil National de la Résistance. C'est un système contributif (on verse une partie de notre salaire) mais pas un système cumulatif (on n'accumule pas d'argent sur un compte).

Il est à prestation définie : chaque salarié connaît,

bien avant de partir en retraite, le montant de sa pension.

Grande différence avec ce que projette E. Macron : un système à points : il s'agit de passer d'un système à cotisations définies, à un système dont les valeurs d'achat et de service ne sont pas équivalentes. Chaque année, la valeur du point change. De ce fait le retraité n'a aucune visibilité sur sa future retraite avant de la demander. D'autres paramètres pourront intervenir : date d'application, espérance de vie (en bonne santé !!!), borne d'âge, primes, droits familiaux, réversion, capitalisation ou répartition ... On notera que ce dispositif accentuera les inégalités entre classes sociales, mais pénalisera fortement les femmes car elles subissent des discriminations au travail, ayant souvent des carrières discontinues et plus précaires.

Pendant sa campagne, E. Macron avait pris l'engagement de ne pas superposer deux réformes, mais c'était sûrement dans l'ancien monde, car dans son nouveau monde, on continue à mentir comme dans l'ancien (bon.. ça devient compliqué ...).

En fait, il y aurait bien deux choses en préparation : (le conditionnel est de rigueur)

*** une modification paramétrique avant**

2025 : avec remise en cause de l'âge pivot de départ à 62 ans, avec une augmentation de cette borne d'âge, en dessous laquelle des décotes supplémentaires s'ajouteraient aux décotes existantes aujourd'hui qui seraient liées à l'âge trop précoce de départ (ouf ...).

*** une réforme systémique d'application en 2025** avec la mise en place d'une retraite par points. L'objectif affiché étant de consacrer aux retraites 12,5 % du PIB, soit une baisse de deux points par rapport à aujourd'hui.

Et les pensions de réversion : et oui, elles sont dans le collimateur de la réforme et pourront concerner les retraités actuels.

Dans le nouveau système, les droits à retraite seraient ceux du couple, là aussi on ferait masse de l'ensemble des droits à retraite du couple et on garantirait un pourcentage, annoncé à 66 % au conjoint survivant. Faites le calcul par rapport à notre système actuel : le conjoint survivant a des droits autour de 50 % de la pension du conjoint décédé.

Monsieur Loyal fait claquer le fouet ... Tout ceci se fait à la hussarde sans concertation.

Alain FERRIOL

Nouveaux retraités : continuer le combat syndical ?

Etant nouveau retraité depuis plus d'un an, je dois dire qu'il s'agit d'un passage qui relève du trou d'air ! Auparavant, il a fallu abandonner mes nombreux mandats syndicaux, prendre un nouveau rythme plus lent mais plus agréable. Enfin, prendre son temps. Retrouver le chemin des loisirs, s'occuper de sa petite famille... Revoir ensuite les collègues, les anciens élèves, prendre des nouvelles des uns et des autres... Pourtant, comment concevoir de s'isoler et d'abandonner le combat dans le cadre syndical ? Car les coups portés sur le monde du travail s'accroissent : statut de la Fonction Publique, réformes de l'éducation, temps de travail, santé... Et en ce qui concerne les

retraités la perspective d'une suppression totale ou partielle de la pension de réversion !

C'est pourquoi, j'ai participé et pris contact avec le collectif retraités du Snetap. Il me semble qu'une telle participation est indispensable. Ce collectif, fort convivial au demeurant, édite un petit journal. Il participe activement aux actions du Snetap et permet de se tenir informé. Chacun doit se sentir concerné même si les ans et la santé (parfois déclinante) font qu'on ne peut pas toujours donner la mesure de ce que l'on voudrait faire.

Donc à bientôt pour de nouveaux combats.

Etienne BERGES

Retraité de l'enseignement agricole.

Ex- Professeur de lettres au LEGTAF de BAZAS (33)

66^{ème} Congrès de la FGR-FP du 2 au 4 avril 2019 - Le Mans -



Des étudiant.es de BTS du lycée Touchard-Washington, au nombre d'une quarantaine environ, nous ont agréablement accueilli.es au palais des Congrès. Nous étions autour de 300 congressistes dont 4 du SNETAP.

La FGR-FP a réaffirmé son principe d'unité des retraité.es au-delà des apparences syndicales de ses adhérents et son caractère pluriel en rappelant son ouverture aux retraité.es syndiqué.es ou non des trois versants de la fonction publique.

Dans la bataille des idées, l'information et les relations avec les médias sont essentielles.

Les interviews, les participations aux débats radiophoniques, télévisés ou écrits montrent que la FGR-FP est reconnue comme interlocuteur représentant des retraité.es.

Le combat des retraité.es pour la reconnaissance de leur statut et la satisfaction de leurs revendications nécessitera inéluctablement encore davantage d'engagement et de mobilisation. La FGR-FP, avec ses spécificités, syndicale et associative, devra y prendre toute sa place.

Mardi 2 Avril

La Commission Exécutive s'est réunie le de 10h à 12h.

- **L'après-midi** a été consacrée au complément du rapport d'activité par Michel Salingue avec débats et vote.

Le pôle des retraité.es regroupe environ 150 000 personnes.

Dans les débats j'ai noté les interventions de Joël

Chenet (du SNUIPP) de la SFRN qui propose :

- la nomination d'un.e secrétaire d'État attaché aux retraité.es un nouveau colloque international sur la situation des retraité.es dans l'UE et au-delà
- un dossier retraité.es pour casser l'image véhiculée par les médias de « retraité.es riches »
- un forum sur l'accès aux soins avec l'angle retraité.es.

Marylène Cahouet (duSNES) a évoqué la situation internationale difficile et la destruction du système social par le vote par ordonnances de la loi.

Solidaires Finances

- les atteintes aux services publics et la privatisation de nombreux secteurs.

Enfin un représentant de la FGR-FP de la Guadeloupe s'est exprimé avec beaucoup d'humour !

Mercredi 3 avril

- **Matin** : travaux des 4 commissions : Fonction Publique, Protection sociale, Fiscalité et Place des retraité.es dans la société

- **Après-midi** : rapport financier. Nous sommes 3315 adhérent.es direct.es et 24846 adhérent.es syndiqué.es.

Débat sur l'avenir de la FGR-FP. Michel Salingue a rappelé qu'il y a environ 16 millions de retraité.es dont 200 000 syndiqué.es.

Les actions des retraité.es dans la société représentent 1 260 000 ETP !

La FGR-FP a une expertise dans le domaine de la santé, siège aux CDCA. C'est la 1^{ère} organisation de retraité.es en France. Il faut donc être bien visibles dans les manifestations !

Les textes intégraux de ce congrès paraissent dans « le courrier du retraité » de mai et de juin.

Jeudi 4 Avril

- Matin

Élection des délégué.es nationaux.ales. Ont été élues Francine Barre (titulaire) et Hélène Pougant (remplaçante).

Renouvellement de la commission de contrôle des comptes.

Discours de Bernadette GROISON à qui nous

avons demandé une plus grande place au sein de la FSU.

Élection de la C.E et du nouveau secrétaire national : Marc Le Disert du SNUIPP.

La soirée de clôture a été rythmée par une chorale dont les chants rappelaient les luttes passées.

Annick LEBLANC
Chantal BERGE

RAPPORT LIBAULT : « LOI DEPENDANCE »

Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, a été nommé par Emmanuel Macron pour préparer la future loi. Il a présenté son rapport à la presse le 28 mars 2019 : 175 propositions et 10 priorités.

En préambule, il insiste sur la nécessité de lutter contre la discrimination dont sont victimes les personnes âgées et avance des propositions pour « changer le regard ».

La loi est prévue pour fin 2019.

Les principales mesures sont répertoriées ci-dessous. Le gouvernement suivra-t-il ces préconisations ?

Priorité n°1 : attractivité des métiers

- augmenter l'encadrement de 25 % d'ici à 2024, mesure financée à 80 % par l'assurance maladie
- refondre les référentiels de métier et travailler à une vraie filière de formation initiale et continue avec des possibilités de promotion
- retravailler les conventions collectives
- généraliser les fonctions de responsable d'unité de vie pour les aide-soignants
- établir un plan de prévention des risques professionnels (la profession est la plus atteinte en termes d'accidents du travail)

Priorité n° 2 : choisir librement de rester à domicile

- tarification horaire nationale « plancher » à 21€
- plus 550 millions pour l'aide à l'amélioration de l'habitat ;
- création d'une nouvelle « prestation autonomie » distinguant 3 volets à domicile : aides humaines, aides techniques, répit et accueil temporaire, sur le modèle de la PCH (prestation de compensation du handicap) ;
- généralisation des accueils temporaires
- renforcement de SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) au sein des SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) pour assurer une meilleure coordination des services ;
- généralisation de la télégestion ;
- amélioration du droit au répit;

Priorité n°3 : piloter par et pour la qualité

- améliorer la qualité de service dans les EHPAD publics (3 milliards en 10 ans) avec reste à charge « maîtrisé »;
- fusionner sections tarifaires « soin » et « dépendance prises en charge par la sécurité sociale et simplifier le pilotage de la qualité en établissement ;
- « fonds-qualité » 100 à 200 millions par an.

Priorité n°4 : parcours de la personne âgée

- guichet unique du grand Age ;
- meilleure coordination et continuité (objectif zéro aux urgences : le rapport insiste sur la nécessité de mieux organiser la densité médicale ou paramédicale de premier recours de proximité, d'organiser une filière d'admission directe des Personnes Âgées polyopathologiques dans les services hospitaliers ;
- Équipes hospitalières mobiles pour le maintien à domicile ;
- maison des aîné.e.s dans chaque département.

Priorité n°5 : concrétiser le libre choix de la personne

- fonds d'accompagnement de 150 millions d'euros par an ;
- création d'un nouveau statut « d'établissement territorial » pour les Personnes Âgées qui recevrait une autorisation et un financement global pour délivrer une palette de services et constituer ainsi un centre de ressources du Grand Age ;
- intégration des établissements de gériatrie dans les grands centres hospitaliers ;

Priorité n°6 : faire baisser le reste à charge pour les personnes modestes

- concentrer sur les plus modestes (moins 300€ pour les revenus inférieurs à 1600€) ;
- tenir compte des capacités des familles à financer après 4 ans en EPHAD (740€ par mois) ;
- reculer la barrière d'âge à 65 ans ;
- suppression de l'obligation alimentaire pour les petits-enfants ;

Priorité n°7 : lutter contre l'isolement des personnes âgées et des aidant.es

- indemniser le congé du proche aidant : renvoi au dialogue social ;
- mobiliser les conférences des financeurs ;
- aidant.e/vie professionnelle : dialogue social ;

Priorité n°8 : améliorer la prévention inscrite dans la Formation initiale et Formation continue de tous les professionnels

Priorité n°9 : financement de la perte d'autonomie : Libault la considère comme un risque de protection sociale à part entière. Récemment les dépenses liées à la perte d'autonomie représentaient 1,4 % du PIB soit 30 milliards d'euros en 2014 (3,7 % aux Pays-Bas et plus de 3 % dans les pays du nord de l'Europe.

- augmenter le budget de 35 % de la part de la richesse nationale en 2030 : plus 4,8 milliards en 2024 et 6,1 milliards en 2030
- avant 2024 ; tabler sur les excédents de la sécurité sociale, utiliser la caisse de réserve des retraites et après 2024 : CRDS prolongée (créer un nouveau prélèvement social dédié en utilisant l'assiette de contribution de la CRDS) ;
- inscrire le risque de perte d'autonomie dans le champ des lois de financement de la sécurité sociale et le prioriser au sein des dépenses sociales dans le PLFSS par redéploiement
- mobiliser les financements privés en complément de l'effort public mais pas de complémentaire obligatoire : assurance privée facultative (avec avantages fiscaux) ;
- mobiliser l'épargne existante et le patrimoine financier et mobilier ;
- pas d'autre prélèvement obligatoire ni de seconde journée de solidarité ;
- rien sur la cotisation sociale ni sur la hauteur du financement public ;

Priorité n°10 : gouvernance

- co-pilotage ARS et département, du fait de la fusion soin/dépendance ;
- compétences accrues des CDCA.

Hélène POUGNANT

LA FRATERNITÉ,

UNE LUTTE

POUR UNE NOUVELLE VALEUR CONSTITUTIONNELLE

Pierre-Alain Mannoni aide des érythréennes blessées : prison avec sursis en appel

P

Pierre-Alain Mannoni, enseignant-chercheur, était poursuivi pour aide au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière. Il avait bénéficié en première instance de la part des juges du tribunal correctionnel de Nice de l'immunité pénale dite « humanitaire », prévue par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit

d'asile.

« Son but était de préserver la dignité de ces trois femmes érythréennes, dont une mineure et de leur assurer une sécurité matérielle propice au maintien de leur intégrité physique » lit-on dans le jugement niçois pour justifier la relaxe prononcée.

L'exemption du « délit de solidarité » est une disposition souvent ignorée ou appliquée de manière irrégulière et floue.

Mais le Parquet de Nice ayant fait appel, il a été condamné par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence à deux mois de prison avec sursis.

Estimant que sa condamnation est « en contradiction avec les grands principes de la France » il décide de saisir la Cour de Cassation et s'allie avec Cédric Herrou, symbole de la défense des migrant.es de la vallée de la Roya, pour défendre le droit d'aider les migrants en détresse physique. La Cour de Cassation dépose alors une QPC auprès du Conseil Constitutionnel. Il en ressort que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle : *« Il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour ».*

« L'aide au séjour irrégulier d'un étranger » ne peut entraîner de poursuites pénales « lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et consistait à donner des conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinées à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger ».

Le Conseil demande donc au Parlement de modifier la loi afin d'assurer « une conciliation équilibrée entre le principe de fraternité et la sauvegarde de l'ordre public ». Alors que la polémique ne cesse de s'envenimer en Europe sur les politiques migratoires, le débat est loin d'être clos. Mais il se poursuivra en France sur des bases plus conformes aux valeurs de la République.

Pour la FSU, la décision du Conseil Constitutionnel est une avancée significative pour l'aide aux migrant.es sur des bases plus conformes aux valeurs de la République, à la devise « Liberté, Egalité et Fraternité ».

Pour la première fois le Conseil Constitutionnel consacre « la valeur constitutionnelle du principe de Fraternité ».

Jean MOLINS

Il est à noter que le Préfet de Nice a par 3 fois été condamné pour violation du droit d'asile mais il est toujours en poste.

TOUT CELA ETAIT ECRIT...

De tous côtés et depuis longtemps pleuvent sur nous les mauvais coups, tandis que d'autres sont annoncés ou se trament encore sournoisement dans les cercles néo-libéraux : blocage des salaires et des retraites, privatisations à marche forcée injustifiées, coupes drastiques dans les budgets sociaux, étranglement de l'hôpital public, diminution des dotations aux collectivités locales, loi travail, loi Blanquer, etc. Sont autant d'agressions contre notre modèle social et nos droits. Mais cela ne suffit pas et d'autres méfaits s'annoncent : contre les retraites, contre le statut de la fonction publique, contre la propriété publique de nos barrages hydroélectriques ou de nos aéroports, contre notre réseau de chemin de fer, etc.

Aussi diverses que soient ces attaques et malgré leur apparente absence de liens, elles n'en sont pas moins les fruits d'une politique antisociale délibérément concertée et mise en œuvre sans ménagement. Elle porte un nom : c'est une politique d'ajustement structurel.

De quoi s'agit-il ?

Un programme d'ajustement structurel est un ensemble de mesures cherchant à assainir la situation économique d'un pays en difficulté. De telles politiques ont vu le jour à partir de la fin des années 1970.

Les ajustements structurels ont trois objectifs généraux :

- rétablir l'équilibre budgétaire,
- rétablir la balance commerciale,
- rétablir la balance des paiements.

Pour cela, les pays concernés doivent conduire des réformes, qui peuvent s'articuler autour de plusieurs axes :

- Politique d'austérité, réduction des dépenses publiques et recherche de budgets équilibrés.
- Privatisation des entreprises d'Etat, levée des restrictions aux échanges, libéralisation des prix et réduction des subventions publiques.

- Ouverture des marchés domestiques aux investisseurs étrangers.
- Développement des industries exportatrices (armes...).
- Dévaluations compétitives.

En raison de leur fort impact social et de leurs effets économiques souvent limités, les ajustements structurels sont fréquemment critiqués, aussi bien par les populations touchées que par des économistes réputés comme Joseph E. Stiglitz.

D'où cela vient-il ?

Ces politiques d'ajustement structurel visent à imposer aux peuples et aux économies du monde entier les règles et la domination du capitalisme financier néo-libéral. Ce n'est rien d'autre qu'une monstrueuse tentative de mise au pas et d'asservissement de notre planète, de ses états et de ses peuples.

Pensée et conçue au sein de cercles aussi restreints que secrets, en dehors de toute procédure démocratique, cette politique totalitaire est mise en œuvre par le FMI et la Banque mondiale, avec le concours de nombreuses organisations internationales : OMC, OCDE, Union européenne, etc ..

Depuis fort longtemps l'OCDE agit comme un véritable club de réflexion, à la fois inspiratrice et coordonnatrice des politiques économiques et sociales des pays du bloc occidental. Il existe en son sein un organe de prospective : le Centre de Développement de l'OCDE. Celui-ci publie une revue : le Cahier de politique économique. Son numéro 13, paru en 1996, est très révélateur par son traitement du thème "La Faisabilité politique de l'ajustement".

Ce rapport édifiant et d'un cynisme absolu explique aux gouvernements comment faire en sorte que les décisions difficiles à supporter par le peuple ne créent pas de troubles et n'empêchent pas la réélection de ceux qui les ont prises. On y explique les meilleures stratégies pour que des mesures forcément impopulaires en raison d'une politique néo-libérale décomplexée "passent bien, ou mieux". C'est un véritable manuel de manipulation. Rien de tel qu'un extrait pour bien en comprendre l'esprit et la portée. Allons à la page 30 du "Cahier". On peut y lire:

"Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leur enfant, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer une activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population".

Il y en a 42 pages de la même veine.

Et en France ?

On a bien compris que les tensions qui agitent notre société sont la conséquence de l'application forcenée de ces consignes. On a bien compris

que l'adage "diviser pour régner" sous-tend cette stratégie néo-libérale mortifère.

Comme des moutons de Panurge, on est sommés de ne plus parler de licenciement abusif, d'exploitation, de bas salaires, de baisse de la qualité du service, d'inégalité, de dégradation des conditions de travail et de vie, de souffrance... Mais d'A-JUS-TE-MENT!

Cela veut-il dire que ces mesures soient rationnelles et justes ? Même pas ! L'auteur lui-même le reconnaît : "L'intérêt politique de ces mesures ne signifie pas qu'elles soient les plus rationnelles ou les plus justes". C'est ainsi que l'on apprend, implicitement et avec effarement, que maintenant les politiques ne doivent plus être rationnelles ou justes... On croit halluciner. Ce qui n'est pas une hallucination, c'est la volonté farouche de nos gouvernements néo-libéraux d'utiliser ce concept d'ajustement structurel pour détruire ce qui reste de "l'Etat-providence" et des conquêtes sociales initiées à la Libération par le Conseil National de la Résistance. Leur objectif final, n'équivaut-il pas à nous replonger aux sinistres temps de "Nuit et brouillard" ?

Alain OLIVIER

Notre ami Jean a dû être hospitalisé assez longtemps à la fin de 2018 et nous lui avons demandé ses impressions.

LES MALADES ET L'HÔPITAL

J ai en effet été hospitalisé presque 2 mois au CHU de Nantes, puis en rééducation en hôpital de jour à la Croix Rouge de Nantes.

Mes impressions sur ces séjours sont évidemment personnelles et il n'y a pas, a priori, à en généraliser les conclusions. Mes propos sont le résultat d'observations, sans plus.

► **LES MALADES à l'HOPITAL** : les patients à l'hôpital sont de 3 types.

- › les consultants de médecins spécialistes.
- › les patients opérés ou en attente d'opérations.

Je n'ai pas eu de contact avec cette catégorie.

› Les malades en urgence. C'est un généraliste qui vous envoie aux urgences ainsi que le SAMU, les pompiers, ou de votre propre initiative. Vous pouvez arriver aux urgences en ambulance. En effet, dans la plupart des hôpitaux, il n'existe pas de parkings ouverts au public et seules les ambulances peuvent pénétrer dans les urgences hospitalières.

L'attente aux urgences est généralement longue à très longue sauf urgence vitale. De 2 à 3 heures, jusqu'à 6 à 7 heures. Vous attendez sur une chaise, un banc, ou au mieux sur un brancard. On ne vous sert pas de repas, si vous demandez à boire, un.e interne, un.e infirmier.e, un.e aide soignant.e vous l'apportera. Pour aller aux toilettes, il existe maintenant des toilettes accessibles dans le couloir d'attente mais, si vous ne marchez pas, là aussi il vous faudra attraper au vol un personnel hospitalier...

Sachez enfin que la quasi-totalité des généralistes en cas de besoin vous dirigeront vers des cliniques.

Il faudra insister pour aller à l'hôpital public.

L'HOPITAL PUBLIC :

Le Ministère de la Santé publie chaque année la carte des hôpitaux publics. Les villes universitaires sont dotées d'un CHU et d'une Faculté de médecine. Les CHU possèdent des départements de toutes les spécialités médicales sous l'autorité d'un Professeur de médecine.

Les chefs lieux de département possèdent un hôpital public et une maternité. Les hôpitaux de proximité, aujourd'hui très menacés par la politique gouvernementale, ne prennent en charge que certaines pathologies et envoient par ambulance si nécessaire vers les CHU « voisins » et les hôpitaux départementaux.

Seuls les hôpitaux publics recrutent des internes, étudiant.es ayant validé 6 années d'études médicales ou 5 années d'études pharmaceutiques.

Le personnel hospitalier comprend une ou plusieurs Professeurs de médecine, des médecins, des internes, des infirmier.es, des aides soignant.es, des personnels d'entretien et de service, des brancardier.es et des personnels administratifs.

A noter que le personnel de service est très fortement originaire de pays étrangers.

Les personnels hospitaliers bénéficient encore du statut de la fonction publique hospitalière.

Les personnels d'exécution ont des horaires spécifiques ;

1 ^{ere} équipe de 6h30 à 15h
2 ^{ème} équipe de 14h30 à 21h
3 ^{ème} équipe de 20h30 à 7 h

Le personnel est disponible, aimable, compétent. Leur nombre est insuffisant compte tenu des pathologies rencontrées. Toutefois on court moins à l'hôpital que dans les EHPAD.

Chaque matin a lieu une visite des patients par un professeur, des médecins, des internes, l'infirmier.e de jour, parfois accompagnés par un groupe d'étudiants. Un jour, en queue de cortège, j'ai vu arriver dans ma chambre une dizaine d'étudiants appelés à constater ce qu'était un zona ophtalmique. Après m'avoir examiné le

Professeur de médecine s'adressant aux étudiants « des questions ? ». Pas de questions.

La visite terminée, 3 à 6 étudiants demandent à photographeur mon visage totalement modifié par le zona et ils me posent diverses questions.

« Pourquoi ne les avez-vous pas posées tout à l'heure ? leur ai-je dit ». *On ne pose jamais de question à un prof sinon « on est foutu pour la suite ».* *Le temps des mandarins n'est pas terminé !!!*

► **LES MALADES et l'HÔPITAL PUBLIC** : les malades sont logés par chambre de 2. Les chambres « sont peuplées » au fur et à mesure des arrivées. Le nombre de lits est insuffisant et la direction du CHU freine les recrutements de personnels.

L'intimité dans les chambres n'est assurée que par une tenture qui n'est pas systématiquement tirée. Cette tenture est un souvenir du passé. La tenture entre 2 lits était l'indication qu'un des deux patients était mourant. Ce souvenir perdure dans l'esprit des patients et contribue à associer les termes « d'hôpital et de mort ». (NDLR, désormais il s'agit seulement de préserver l'intimité physique des malades).

Les malades hospitalisés se parlent volontiers dans les chambres, dans les couloirs, avec les personnels. Les conversations portent essentiellement sur leur maladie, leur mort.

A l'hôpital la maladie est « le leitmotiv » de leur présence dans ce lieu.

Les malades sont généralement corrects avec les soignant.es, sont dociles par rapport aux injonctions des médecins, prennent leurs médicaments sans contrôle des aides soignant.es ou des infirmier.es

L'hôpital reçoit toutes les personnes malades et prend en charge également tous les patient.es.

La modernisation des hôpitaux exige au plus tôt la remise en état des bâtiments hospitaliers par modification des structures d'accueil et de séjour.

(NDLR, lorsque l'on est agé.e avec une pathologie complexe), la question de la mort est toujours présente quand on est hospitalisé et se traduit souvent par « si on m'a envoyé là c'est que je suis foutu » et maintenant on ne meurt plus chez soi, il faudra que je dise qu'on m'apporte mes affaires ».

Un autre aspect perçu à l'hôpital : on s'y ennuie.

Le quotidien est plus que monotone.

Il faut réfléchir, notamment pour les longs séjours, à créer des salles de réunion, des emplois d'encadrement par des personnels d'animation, des équipements adaptés.

Les malades ont hâte de quitter l'hôpital et sans le dire clairement de ne pas y mourir.

J'ai assisté à plusieurs reprises à des tentatives de départ. Elles ont eu lieu la nuit. Des personnes sous perfusion ne vont pas loin. Elles tombent et se blessent parfois gravement. L'interne de garde ou plusieurs internes sont alors appelés par les veilleurs.ses de nuit et ils opèrent directement dans la chambre celui qui a perdu son catheter, qui a déplacé un pansement, qui se plaint... Bien entendu le 2^{ème} malade s'est réveillé et ne se rendormira pas facilement

► **L'HOPITAL et les VISITES** : elles sont rigoureusement respectées : visites de 12 h à 20h30. Aucune visite n'est autorisée le matin. Il est fini le temps où les visiteurs arrivaient les bras pleins de fleurs. (NDLR, c'est désormais en vertu du principe de précaution, les fleurs sont porteurs de microbes).

► **Les JUGEMENTS PÉREMPTOIRES SUR L'HOPITAL PUBLIC**

- l'hôpital public (NDLR, pour les services des

personnes âgées) reste le mouvoir pour bon nombre de nos concitoyens alors que c'est un service public où les plus grandes réalisations thérapeutiques sont réalisées.

- l'hôpital public est un lieu où l'on mange mal : faux, archi, faux.

Certes tous les aliments vous sont apportés en chambre en barquettes plastiques.

Mais les barquettes sont réchauffées sur place. A Nantes il y a une cuisine hospitalière centrale qui travaille des produits frais et qui s'oblige à proposer une alimentation variée.

- L'hôpital public est un gaspilleur des ressources de la Sécurité sociale. C'est faux ; l'hôpital public est sans doute le dernier service public qui accueille tous les patients et où l'égalité devant la maladie est respectée.

Des améliorations sont évidemment nécessaires : recrutement de personnels, modification des structures des bâtiments, préparation des patients pour l'usage de la chirurgie ambulatoire, établissement de relations moins hiérarchiques entre médecins et malades, maintien des hôpitaux de proximité ...

Allez à l'hôpital public - si besoin confiants, rassurés mais n'ambitionnez pas d'y aller bientôt, ni fréquemment.

Jean CESBRON

Réunion du collectif le 21 mai 2019

Etaient présent.e.s : A. Leblanc, J. Molins, A. Ferriol, C. Berge, A. Olivier, J-L.Porreye, E. Berges, A. Le Gué, H. Pougant

Excusé.e.s : F. Pornon, J. Cesbron, A. Languille, J. Vermillard, P. Laborde et F. Barre

Absent : A.Thimonier

Cette réunion a débuté par l'accueil de 4 nouveaux les participant.es : Jean-Louis Porreye de Sup Agro Montpellier, Alain Olivier ancien secrétaire général adjoint pendant sa vie « active », Etienne Berges professeur au lycée de Bazas et Annick Le Gué secrétaire administrative déchargée au service de la FSU. Ils.elle venaient faire l'expérience de telles réunions et nous diront ce qu'ils.elle en pensent ensuite.

- Après leur avoir présenté le déroulement habituel

de la réunion, nous avons débattu de l'**actualité**, notamment du mouvement des « gilets jaunes » en nous posant la question comment réagir ou comment apporter une petite brique pour permettre aux gens de discuter.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, les syndicats obtiennent des choses : ils viennent d'obtenir l'annulation de la vente de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (FSU et SUD).

Nous remarquons que la réforme de la Fonction Publique n'était pas dans les thèmes du Grand Débat alors qu'elle va concerner la vie quotidienne de tous les citoyens, petits et grands, jeunes ou vieux, actifs ou en retraite.

- Le **livret d'accueil** en est au maquettage.

- Prochain **congrès national du SNETAP** : en principe du 1 au 4 avril 2020 à Dax .

Ne pas oublier que les retraité.e.s ont toute leur place dans cette instance.

- Enfin les **élections catégorielles** au sein du Snetap auront lieu à l'automne. Suite à la réforme des statuts (après avis favorable de tous les adhérents) nous devrions avoir 2 co-secrétaires du secteur retraité.e.s (1 homme et 1 femme). André Languille ne désirant pas se représenter, Alain Ferriol qui participe activement au collectif des retraités veut bien postuler pour ce poste, mais à condition de ne pas avoir la charge complète du travail lié à la représentation des retraités du Snetap. Francine Barre assure les réunions à la FGR-FP. Hélène Pougant veut bien garder les relations avec la FSU (SFR nationale) . Elle aimerait cependant passer la main avant la fin des 3 ans de mandature.

Pour ce faire, elle propose de transmettre régulièrement les compte-rendus des réunions de la SFR-N aux membres du collectif afin qu'ils s'imprègnent de ce qui se fait dans cette structure et que cela puisse ainsi susciter des envies.

- Préparation du courrier catégoriel.

La **prochaine réunion** du collectif est fixée le **mardi 24 septembre**.

La séance est levée à 16h45.

Si certains d'entre vous ont envie de faire partager leurs lectures ou leurs spectacles, leurs impressions de voyage, ils peuvent nous envoyer un petit article. Il sera le bienvenu. Nous le ferons paraître dans un prochain bulletin.

Le collectif des retraité.es



**vous souhaite
de bonnes
vacances**

Hélène PUGNANT
54 rue du Moulin de la Mozay
17000 La Rochelle
helene.pougant@neuf.fr

André LANGUILLE
3 allée Beausoleil - Appt 33
80090 AMIENS
andre.languille@libertysurf